



## Communiqué de presse

Fort-de-France, 6 juillet 2017



### LES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANÇAISES ET DE L'IGUANE DES PETITES ANTILLES RENOUVELÉS POUR LES 5 PROCHAINES ANNÉES

**Les plans nationaux d'actions (PNA) tortues marines des Antilles françaises et Iguane des petites Antilles sont arrivés à échéance en 2016. Face aux menaces encore nombreuses sur ces espèces et au constat de leur statut de conservation défavorable, le Conseil National de la Protection de la Nature et le Ministère de la Transition écologique et solidaire ont validé leur reconduite pour une durée de 5 ans sur les territoires de la Martinique, de la Guadeloupe, et de Saint-Martin.**

#### LES TORTUES MARINES ET L'IGUANE DES PETITES ANTILLES, TOUJOURS MENACÉS

**Les 5 espèces de tortues marines** fréquentant nos eaux sont concernées par le PNA. Les plages caribéennes françaises accueillent les pontes des tortues tandis que les récifs coralliens, les zones de mangroves et les herbiers marins sont particulièrement appréciés pour l'alimentation des tortues et comme abri. Les populations de tortues marines sont soumises à de nombreuses menaces comme le développement des activités sur le littoral impactant les habitats de ponte et les zones d'alimentation, le braconnage, l'impact accidentel de la pêche, la pollution marine et les macro-déchets.

**L'Iguane endémique des petites Antilles**, est un des reptiles terrestres les plus menacés au monde. Aux Antilles françaises, cette population s'est fortement réduite au cours des dernières décennies, principalement en raison de la progression exponentielle des populations de l'Iguane commun (espèce exotique), et de la destruction et de la fragmentation de ses habitats (forêt sèche et littorale). L'espèce, encore présente en Martinique et sur la commune de la Désirade en Guadeloupe, a déjà totalement disparu de Saint-Martin, des Saintes et de la Grande Terre.

Les PNA sont **des outils stratégiques et opérationnels** qui visent à permettre un développement durable Antilles françaises conciliant exigences économiques et préservation du patrimoine naturel.

## LES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS, DES OUTILS DE PROTECTION ET DE RÉTABLISSEMENT D'ESPÈCES MENACÉES

Un Plan National d'Actions participe à l'objectif national de stopper la perte de biodiversité en définissant **les actions nécessaires pour la conservation des espèces protégées et menacées**. Le nouveau PNA Tortues marines abordera par exemple la protection et la gestion des habitats marins et terrestres, la conciliation des activités de pêche avec la protection des tortues marines, et de nombreuses autres actions dont la poursuite des suivis scientifiques et la sensibilisation du plus grand nombre. Concernant les Iguanes des petites Antilles, les actions porteront essentiellement sur une protection forte des populations relictuelles par le biais de la régulation de l'Iguane commun dans les secteurs à risque et par des mesures d'accompagnement afin de concilier les activités humaines avec le cycle de vie de l'Iguane des petites Antilles.

### UNE MISE EN OEUVRE CONCERTÉE ET PARTAGÉE

Initiés et pilotés par les Directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), les PNA sont construits et mis en œuvre **en concertation avec l'ensemble des partenaires qui agissent sur le terrain** : services de l'État, collectivités, scientifiques, acteurs socioprofessionnels, gestionnaires d'espaces naturels, associations, usagers, etc.

L'animation des réseaux d'acteurs et la coordination des actions des deux PNA sont confiées à l'Office National des Forêts (ONF) de la Guadeloupe et de la Martinique. Cet outil de mobilisation collective doit apporter une dynamique supplémentaire pour la protection de ces espèces, facilitant au-delà d'une meilleure cohérence des actions, une mobilisation active de financements, auprès des bailleurs de fonds publics et privés.



ONF – Direction régionale Guadeloupe  
caroline.cremades@onf.fr - 0690 47 37 32  
sophie.le-loc-h@onf.fr – 0690 99 60 73

**Contacts Tortues Marines/Iguanes** ONF – Direction régionale Martinique  
Guadeloupe : 0690 740 381  
Martinique : 0696 234 235  
marie-france.bernard@onf.fr – 0696 26 69 62